



Titre de sejour vie privee vie familiale

Par **coccinelle2**, le **09/12/2013** à **01:50**

bonjour voila je suis une jeune femme d'origine algérienne je me suis mariée en France avec un ressortissant algérien résidant en France on a eu 2 enfants nés en France on a déposé une demande de titre de séjour vie privée vie familiale qui nous a été refusé sous prétexte que selon les accords bilatéraux entre l'Algérie et la France donc dans mon cas je dois rentrer au pays pour demander 1 regroupement familial. le problème c'est que je peux pas rentrer avec deux gosses aller chez qui alors que mes vrais attaches sont ici en France. ma question puis-je prétendre à un titre de séjour ou demander 1 regroupement familial sur place

Par **aguesseau**, le **09/12/2013** à **10:38**

bjr, la procédure de regroupement familial s'adresse à l'étranger qui veut faire venir sa famille en France ce qui n'est pas votre cas puisque vous êtes déjà en France. avez-vous actuellement un titre de séjour ou êtes-vous en situation irrégulière ? depuis combien de temps résidez-vous en France de manière continue ?

Par **coccinelle2**, le **19/12/2013** à **16:42**

salut je suis venue en France avec un visa court séjour et ce depuis le 29-1-2010. au début c'était juste pour des vacances car j'avais un travail (enseignante) vraiment j'étais bien là ou j'étais bref une fois en France j'ai rencontré mon époux comme ma famille était contre cette relation nous avons décidé de nous marier sur le territoire français mon mari étant résident. j'étais prête à rentrer malgré le différend que j'avais avec ma famille et puis j'étais tombée enceinte

rapidement problemes de grossesse(interdiction de bouger)b

Par **coccinelle2**, le **19/12/2013** à **16:57**

C la suite de mon recit j eu par la suite un 2eme enfant en mai 2013 et la je suis vraiment coincée je ne peux même pas voyager toute seule avec des gosses en bas âge. comment ils osent séparer toute une famille alors qu'ils régularisent n'importe qui sous prétexte de certaines lois bidons comme le droit au double sol ou ceux qui ont des enfants scolarisés depuis au moins 3 ans. ils cherchent même à savoir si ces derniers travaillent ou non un toit maîtrise la langue française ... puis ils viennent chialer et parler de problème d'intégration.

Par **coccinelle2**, le **19/12/2013** à **17:06**

alors que ceux qui ont un toit qui paient des impôts participent à l'économie du pays on leur complique l'existence. je trouve ces lois insensées. car dans mon cas je trouve bête de rentrer pour revenir puis je serais régularisé dans tous les cas autant qu'à faire maintenant surtout que c'est ici que j'ai célébré mon mariage.

Par **coccinelle2**, le **19/12/2013** à **17:13**

enfin bref la j'ai pris rendez-vous pour déposer une autre demande de titre de séjour (vie privée vie familiale) j'espère qu'on me laissera déposer et on verra. car j'ai déjà une oqtf la norme elle est expirée. je me demande à quand ce papier à mes 70 ans peut être remarqué et ici on préfère les signores

Par **aguesseau**, le **19/12/2013** à **17:19**

bon, mais les lois françaises ne vous conviennent pas, rien ne vous oblige à demeurer en France. mais vous avez fait l'erreur de venir en France avec un visa court séjour et de ne pas être rentré dans votre pays à l'expiration de votre visa. mais il est bien précisé que la carte vie privée et familiale n'est accordée automatiquement que si vous êtes entrée en France avec un visa long séjour. mais comme vous écrivez que vous serez régularisé dans tous les cas il n'y a aucun problème. mais c'est dommage

Par **coccinelle2**, le **20/12/2013** à **00:13**

excuse moi monsieur mais vous n'avez bien lu mes messages et puis j'ai dit toutes les lois françaises j'ai vu celle concernant l'immigration car comment une loi qui met comme condition d'intégration la maîtrise de la langue française alors que certains devenus français ne savent aucun mot de

cette langue que j'adore .peut etre j'aurais du rentrer mais maintenant le probleme nest pas la et puis vu

Par **coccinelle2**, le **20/12/2013** à **00:18**

je voudrais juste rajouter que pour bcp de raisons et surtout lagressivite de la societe francaise et pour le devenir de mes enfants ma residence en france nest que une question de temps mais faut dabord regularier ma situation

Par **coccinelle2**, le **20/12/2013** à **00:32**

le regroupement concerne la famille de letranger qui doit etre loin pour le rejoindre afin detre regouper moi je suis deja avec ma famille en re groupement pourquoi faut ns separer pour les regrouper une 2eme fois cest nimporte quoi et puis il sagit la dateinte a la vie privee dune famille et cest un titre qui protege la famille que je demande(vie privee vie familiale).

Par **coccinelle2**, le **21/12/2013** à **17:51**

Slt merci pour ts ceux qui m'ont rep, a toi kalbous pou ton msg de soutien,ce dernier j'en ai vraiment besoin.au fait j pas demander l e regroupement mais un titre de sejour vie privee vie familial vu q mes ataches essentielles sont en france donc ce que on apel 1admission exeptionnelle.je conais pas mal de gens ds ma situation qui ont eu gain d cause.et la je ss ds l'impasse

Par **coccinelle2**, le **21/12/2013** à **18:01**

et pr le regroupement c vraiment bete de rentrer poir revenir c pas 1contestation de loi comme le pensent certain mais vraiment ds mon cas c impossible avec 2gosses en bas age aller chez d freres et soeurs je ne sais pr combien de temps c vraiment galere totale car j connais bcp ds mon cas qui sont rentres et ils atendent tjrs car bcp de conditions juste pr mettre les batons ds les roues aux gens qui veulent juste exister travailler avoir leurs droits comme ts le monde.et voyant certaines categories quon regularisent sans chercher a comprendre comment vibent ils ou ont un toit...

Par **avaka**, le **21/12/2013** à **18:23**

bonsoir je suis entre en france ma femme et mes deux enfants avec un visa touriste.nous avons ete regularise dans le cadre dune loi concernant des accords bilateraux.bref,le probleme c que ma femme a demande le divorce juste apres avoir eu ses papiers la elle

1carte de residence dun an.ma question est ce que je peux la denoncer pour ca pour ne pas avpir a renouvler son tiyre sur mon dos.la elle mepeche de voir mes enfants et elle me menace de menvoyer d voyous me battre si je divorce pas.merci

Par **sid1969**, le **18/05/2014** à **12:28**

agousseau,tu es pas la pour critique les gens, et soi poli est modérée, et si ta pas une réponse clair et nette tu es pas obligé de répondre, comprendo